

COMMUNE DE MORLANWELZ



PROGRAMME CLE

COORDINATION LOCALE DE L'ENFANCE 2021-2026

Coordinatrice A.T.L. : Di Costanzo Emilie

Table des matières

1. Introduction.....	P 1
2. Le programme CLE schématisé	P 2
3. Identité des opérateurs.....	P 3
4. Besoins mis en évidence	P 4
5. Objectifs visés par le nouveau programme	P 6
6. Modalités de collaboration entre les différents partenaires	P 8
7. Modalités d'information sur le programme CLE et sur l'organisation de l'accueil sur le territoire	P 9
8. Modalités de répartition des moyens communaux affectés au programme CLE	P 10
- Annexe 1 : Tableau synthèse des opérateurs de l'accueil.....	P 11
- Annexe 2 : Tableaux de formations des opérateurs de l'accueil	P 12
- Annexe 3 : Projets pédagogiques des opérateurs de l'accueil.....	P 13

1. Introduction

Ce programme de coordination locale pour l'enfance mis en œuvre sous l'égide de la commune pour une durée de 5 ans vise à promouvoir le développement ou la création d'offres d'accueil qui permettront de rencontrer les besoins mis en avant dans l'état des lieux. Il est relatif à la commune de Morlanwelz comprenant les anciennes communes de Morlanwelz-Mariemont, Carnières et Mont-Sainte-Aldegonde.

En collaboration avec la Commission Communale de l'Accueil (CCA), la coordinatrice Accueil Temps Libre (coordinatrice ATL) réalisera chaque année un plan d'action définissant les axes à travailler pour répondre aux objectifs fixés dans ce programme. Et chaque année également une évaluation des actions menées sera réalisée (rapport d'activité).

Ce programme définit donc un travail qui sera mené en synergie durant les 5 années à venir et qui vise à améliorer l'offre et la qualité de l'accueil déjà mis en place mais aussi à envisager de nouvelles initiatives. Toutes les idées de projet sont les bienvenues !

Les actions menées dans le cadre du programme CLE couvre les périodes avant et après l'école, les mercredis après-midi, les week-ends et les congés scolaires.

« Le monde de demain est l'éducation d'aujourd'hui » Stephane Owona

2. Le programme CLE schématisé



3. Identité des opérateurs

Trois opérateurs de l'accueil sont présents sur le territoire communal de Morlanwelz. Les informations relatives à ces opérateurs se trouvent en annexe 1 et les formations suivies par le personnel de ces opérateurs se trouvent en annexe 2. En annexe 3 vous trouverez leurs projets d'accueil.

Les 3 opérateurs de l'accueil ont demandé le renouvellement de leurs agréments.

3.1 Service d'accueil extrascolaire communal « Les mercredis récréés »

- Service extrascolaire proposé par l'Administration communale de Morlanwelz (Rue Raoul Warocqué 2 – 7140 Morlanwelz)
- Accueil le lundi, mardi, jeudi et vendredi dans les écoles communales de l'entité (5 implantations) de 15H à 18H. A Carnières : école du Centre et école des Trieux - A Mont-Sainte-Aldegonde : école de Mont-Sainte-Aldegonde - A Morlanwelz : école du Waireau et école Roosevelt
- Accueil centralisé le mercredi à l'école de Mont-Sainte-Aldegonde de 12h à 18H. Un ramassage scolaire est organisé pour récupérer les enfants dans leurs écoles respectives et les conduire vers l'accueil de Mont-Sainte-Aldegonde où leurs parents viendront les rechercher.
- Accueil lors des journées pédagogiques et durant les vacances scolaires de Toussaint, Pâques et les grandes vacances.

3.2 Service d'accueil « ABC Carnières »

- Service extrascolaire proposé par l'enseignement libre avec 2 implantations : école Sainte-Thérèse et école de l'Enfant Jésus.
- Accueil du lundi au vendredi de 06h30 à 18H pour l'école de l'Enfant Jésus et de 06h30 à 19H pour l'école Sainte Thérèse.

- Accueil lors des journées pédagogiques et les vacances scolaires.

3.3 « ISPPC Pôle Enfance et Formations »

- Service extrascolaire proposé par l'école provinciale de l'Application.
- Accueil du lundi au vendredi de 6h30 à 08h20 et de 15h10 à 18h30.
- Accueil le mercredi de 6h30 à 08h00 et 11h55 à 18h30.

4. Besoins mis en évidence par l'état des lieux

L'état des lieux permet d'identifier les besoins couverts ou à couvrir en matière d'accueil temps libre sur le territoire communal. Pour réaliser cette analyse le service accueil temps libre a réalisé une enquête auprès des parents, des enfants et des opérateurs de l'accueil de l'entité.

67 parents, 410 enfants et 23 associations culturelles et sportives ainsi que divers entretiens ont mis en évidence les avis suivants :

En ce qui concerne les parents ceux-ci estiment que certains stages sont parfois annoncés trop tardivement. Les week-ends restent des périodes où il existe un manque de garde surtout pour les parents occupés. Il existe aussi selon eux un manque de stage lors des petites et grandes vacances ainsi qu'un manque de garde lors des journées pédagogiques.

Certains parents estiment que les locaux des infrastructures d'accueil sont trop petits ou pas assez sécurisés. Il y a aussi selon eux un manque énorme d'aménagements extérieurs.

Les parents estiment qu'il n'y a pas assez de places et d'offres diversifiées pour toutes les tranches d'âge mais surtout pour la tranche 2.5 ans-5ans. Plus de 60 % des parents sont positifs quant au nombre de professionnels et à la qualité de l'accueil.

Les opérateurs de l'accueil mettent l'accent sur le coût du matériel spécifique qui est souvent coûteux, le manque de diversité dans les formations proposées, le manque de subsides lié à la formation, les contrats précaires et donc le manque de stabilité du personnel.

Les liens entre les différents opérateurs actifs sur la commune sont très ponctuels mais les liens avec la coordinatrice ATL sont définis comme étant trop peu.

Les enfants relèvent quant à eux les manques suivants : les grandes vacances représentent la période où le manque d'activités se fait le plus ressentir pour certains. Le manque d'aménagements extérieurs est aussi mis en évidence par les enfants.

Diagnostic global

Cet état des lieux ainsi que le travail mené lors des CCA et le travail réalisé sur le terrain permettent de définir un diagnostic global dont il ressort les éléments suivants :

- concernant les tranches d'âge 2.5 ans à 11 ans il existe un manque de places et d'activités diversifiées.
- il n'existe actuellement aucune structure sur l'entité qui vise le soutien scolaire
- il y a un manque de spectacles et d'expositions pour les 2.5 ans-5 ans
- un manque de plaines extérieures
- manque de contrats stables dans la durée
- manque d'activités ludiques, culturelles et sportives

- entité très étendue et manque de mobilité (les horaires des transports en commun ne coïncident pas toujours avec les horaires d'activités)
- un manque d'argent pour l'achat de matériel et d'équipement spécifique
- un manque de formations variées et le coût élevé de certaines formations
- difficulté de certains opérateurs à s'investir dans le programme CLE

5. Objectifs

Ces objectifs, définis pour une durée de 5 ans, constituent une base qui guidera l'action de la coordinatrice ATL en collaboration avec la commission communale de l'accueil mais d'autres objectifs peuvent voir le jour en cours de route.

OBJECTIF 1 : Coordonner l'offre d'accueil sur le territoire communal et combler les manques :

En organisant chaque année une CCA à la mi-septembre entre les opérateurs /partenaires pour une mise en commun de l'offre d'accueil que chacun proposera pour l'année.

Cela permettra à tous d'avoir une vue d'ensemble sur les activités qui seront proposées sur l'année et à la coordinatrice ATL de vérifier que l'offre soit bien répartie dans le temps et l'ensemble de l'entité.

OBJECTIF 2 : Faciliter l'accès aux parents de l'offre d'accueil proposée sur le territoire via différents canaux de communication :

En continuant à diffuser le guide des activités extrascolaires via le journal communal (date à définir) et dans les journaux de classe en septembre.

En diffusant en septembre un Folder dans les journaux de classe reprenant pour l'année les activités et stages proposés par les partenaires.

En ajoutant sur le site communal une catégorie « Accueil Temps Libre » actualisée quotidiennement.

OBJECTIF 3 : Augmenter la qualité des opérateurs d'accueil :

En mettant en place des formations communes à tous les professionnels/partenaires du secteur lié à l'ATL (ce qui facilite la logistique, diminue les frais et favorise les échanges de pratiques) ;

En mettant tout en œuvre pour augmenter la qualité des accueils par un travail en équipe (et entre partenaires) au quotidien.

En proposant les services de la coordinatrice ATL à toute personne qui a une question ou souhaite un suivi dans l'amélioration de la qualité de ses services ou autre projet.

OBJECTIF 4 : Redynamiser les partenariats :

En organisant des CCA plus régulières avec des thématiques précises et en invitant de nouveaux partenaires ou personnes ressources à ces réunions ;

En favorisant les rencontres et les échanges entre les différents partenaires liés ou pas par le programme CLE à des moments autre que lors des CCA. ;

En favorisant les échanges de services, de matériel, de locaux, etc.

En favorisant le travail en collaboration autour de thématiques ou objectifs communs.

6. Modalités de collaboration entre les différents partenaires

La Commission Communale de l'Accueil permettra de réunir de manière formelle les partenaires, les opérateurs de l'accueil, la coordinatrice ATL et l'échevin en charge de l'extrascolaire.

Toute personne désireuse d'intégrer ces réunions sont les bienvenues et des intervenants ponctuels pourront être invités. Ces réunions, organisées à 3 périodes clés de l'année (septembre, janvier, mai) constitueront la base de notre réflexion et de notre action commune guidant nos pas vers les objectifs définis.

Mais les modalités de collaboration ne s'arrêtent pas là. Les échanges plus informels comme les rencontres or CCA et les conversations téléphoniques ou par Emails sont nombreuses et doivent continuer davantage car ces échanges permettent aussi de réfléchir ensemble et de collaborer de manière plus concrète dans la mise en place des projets, des nouvelles initiatives ou tout simplement à s'entraider face aux problématiques rencontrées au quotidien.

Les échanges partenaires/coordinatrice et partenaires entre eux représentent la condition nécessaire à une véritable coordination de l'accueil de l'enfance sur le territoire.

« Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite » Henry Ford

7. Modalités d'information sur le programme CLE et sur l'organisation de l'accueil sur le territoire

Guide de l'extrascolaire

Le guide de l'extrascolaire est mis en place depuis quelques années et reste d'actualité avec une nouveauté cette année puisqu'en plus d'être distribué à tous les citoyens via le journal communal de juin il sera à nouveau distribué dans le courant du mois de septembre à tous les enfants via l'école tous réseaux confondus.

Ce petit guide renseigne facilement parents et enfants sur les activités extrascolaires présentes sur le territoire et destinées aux enfants.

Journal communal

Le journal communal est un moyen utilisé pour informer les citoyens des différentes offres d'accueils extrascolaires et des divers stages proposés. Une édition « Spécial Jeunesse » paraît tous les ans et reprend principalement toutes les informations destinées aux enfants. On y parle des écoles, des extrascolaires, du centre de vacances communal, de l'ONE, du service de prévention, de la bibliothèque, du service jeunesse de la commune etc...

Folders et affiches

Les informations concernant les accueils extrascolaires et les stages sont proposés aux parents par l'intermédiaire des écoles et des accueils extrascolaires via des folders et des affiches apposées sur les murs.

Le site communal

Le site communal extrascolaire renseigne sur les accueils extrascolaires mais une mise à jour doit être réalisée prochainement.

Il est également prévu d'ajouter une rubrique « Accueil Temps Libre » qui renseignera sur l'Accueil Temps Libre au sens large et dans laquelle nous retrouverons, entre autres, les sous-rubriques « Coordination ATL », « Accueils extrascolaire », « Centre de vacances », « Autres opérateurs de l'accueil », etc (à définir ensemble en CCA).

8. Modalités de répartition des moyens communaux affectés au programme CLE

La commune intervient dans l'engagement et la couverture des frais liés à l'activité de la coordinatrice ATL et 4 animatrices mi-temps.

La commune met à disposition des locaux communaux destiné à l'extrascolaire et à la coordination ATL. La commune intervient également dans la formation continue du personnel extrascolaire.

Remarque : toute opportunité sera saisie pour trouver des fonds afin de financer l'un ou l'autre projet (subvention ONE, appel à projets, etc..).

« Pour être dans les souvenirs de vos enfants demain, vous devez être dans leur vie aujourd'hui » Barbara Johnson

Annexe 1

Tableau synthèse des opérateurs d'accueil



Annexe 2

Tableaux de formations des opérateurs de l'accueil



Annexe 3

Projets pédagogiques des opérateurs de l'accueil

